

## Sommaire

- 1 - CIO du 28 et du 45 : CTA du 18 juin
- 2 - JP Bellier à Orléans le 11 juin
- 3 - GT Rompus de temps partiel le 15 juin

### 1- CIO du 28 et du 45 : désengagement des conseils départementaux

Fin mai, le Conseil Départemental d'Eure et Loir informait par courrier le Ministre de l'Education Nationale de son intention de se désengager du financement des budgets des CIO de Nogent-le-Rotrou, Chartres et Châteaudun. Financement qu'il assurait depuis 1947, antérieurement au décret de 1955 qui lui fait obligation d'abonder les budgets des CIO dont il avait sollicité la création.

Ainsi les arrondissements de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou sont couverts par des CIO à gestion départementale et l'arrondissement de Dreux par un CIO d'état.

Ce maillage est efficient et répond aux besoins des populations. En se désengageant le Conseil Départemental place 3 CIO sur 4 dans une situation difficile d'un point de vue de leur fonctionnement.

De nouvelles modalités de fonctionnement sont à construire pour l'avenir, le Snés-FSU et la FSU 28 seront très vigilants pour que tous les CIO du département aient les moyens de fonctionner.

Plus récemment c'est le CD du 45 qui a fait savoir qu'il ne financerait plus les CIO de Montargis, le CIO d'Orléans Centre, les antennes de Gien et de Pithiviers (le CIO d'Orléans la Source est déjà CIO d'Etat).

A la demande de la FSU, la question des CIO a été abordée longuement lors du CTA du 18 juin. Face à la décision des Conseils départementaux du 28 et maintenant du 45 de se désengager dans le financement des CIO à gestion départementale, la Rectrice a mis au vote la transformation de 5 CIO en CIO d'Etat : Chartres, Chateaudun, Gien, Montargis et Pithiviers. La FSU a demandé que Nogent le Rotrou soit ajouté à la liste. Ce que la Rectrice a accepté. La FSU, l'UNSA et le SGEN ont voté pour, FO s'est abstenue. Lors des débats, seule la FSU est intervenue.

Si Nogent ne faisait pas partie de la liste proposée par la Rectrice c'est qu'il était absent de la carte cible établi par le Rectorat à la demande du ministère (liste en prévision des désengagements des Conseils départementaux) et ce malgré les interventions du Snes-FSU en GT.

Cette liste prévoit 20 CIO d'état au lieu des 23 actuellement qui se décomposent en 10 CIO d'état et 13 CIO départementaux. Les 2 autres CIO menacés sont l'antenne de Loches et un des 2 CIO d'Orléans, Orléans Centre actuellement regroupé dans un même lieu avec Orléans la Source.

L'action syndicale, les interventions régulières et tenaces du Snes-Fsu et

celles des personnels notamment du 28 cette année et du 41 l'année précédente ont permis ces avancées notoires : la reprise pour l'instant de tous les CIO à gestion départementale par l'Etat quand les CD se désengagent.

Cependant il faut rester vigilant car la proposition de la rectrice doit être validée par le Ministère et les budgets de fonctionnement de ces CIO doivent être à la hauteur des besoins des élèves, de leur famille, des étudiants... et de tous les usagers qui utilisent le service public d'information et d'orientation de l'Education Nationale. De plus, la question des locaux qui souvent appartiennent aux CD se pose : montant du loyer, déménagement...

**DERNIERE MINUTE** : le 22 juin, à l'appel du Snes-Fsu et de la FSU2, une dizaine de collègues d'Eure et Loir ont assisté aux délibérations du Conseil Départemental concernant une dotation supplémentaire pour les 3 CIO à gestion départementale : cette dotation sera de 23 700 euros permettant un fonctionnement jusqu'en décembre 2015.

## ENCORE UNE FOIS L'ACTION PAYE

### 2- JP Bellier à Orléans le 11 juin

JP Bellier est chargé au ministère des dossiers « carte des CIO » et « mise en place du SPRO.

Lors de son déplacement sur Orléans le 11 juin, il a été très clair sur plusieurs sujets :

- il s'est félicité de la création du corps des psychologues de l'EN (avec 2 spécialités clairement affirmées, 1er degré et 2d degré) tout en remerciant les organisations syndicales et les organisations professionnelles (Acopf et Afpen) d'avoir porté ce projet.
- Il a rappelé que la carte cible était une carte

indicative et à minima. Les rectorats avaient toute latitude pour en proposer une autre au Ministère.

- Il a indiqué que le Ministère procéderait à une reprise de 70 CIO dans les 2 ans.
- Il a rappelé que les CIO ne font pas partie du SPRO (ce que le Snes-Fsu affirme depuis le début). L'engagement des CIO doit se faire avec une convention (à ne pas confondre avec celle qui est déclinée dans les différents bassin) entre le Rectorat et la Région. Les conclusions des GT académiques sur cette question étaient claires, cet engagement étant limité au 1er accueil pour les adultes et aux décrocheurs (16-25ans), missions qui sont déjà les nôtres actuellement.

### 3- Groupe de travail rompus de temps partiel : lundi 15 juin.

L'objet de ce groupe de travail était de faire le point sur les rompus de temps partiel et de prévoir l'implantation de blocs de moyens provisoires pour les compenser. Le Snes-Fsu a pointé un certain nombre de situations qui n'apparaissent pas dans le document rectoral :

- **CIO de Bourges** : 0,4 (Rompus de Temps Partiel) + 0,545 (décharge syndicale) soit 1 Equivalent Temps Plein.
- **CIO de Chartres** : 0,2 (RTP) et non 0,7.
- **CIO de Blois** : dans les 1,5 RTP dégagés, il manquait le congé formation d'une collègue (4 mois sur 12 mois soit 0,3 RTP dégagés : les 4 mois seront étalés sur l'année). Au total c'est 1,8 RTP, il faut donc implanter 2 ETP et non 1,5 ETP.
- **CIO de Vendôme** : la directrice a demandé une dotation supplémentaire de 1 ETP (et à minima de 0,5) : 1600 élèves par co-psy, 3 ou 4 établissements par co-psy, 30 à 40 minutes de trajet avec les établissements qui se situent en majorité en milieu rural. Le Snes-Fsu a porté cette demande.
- **CIO de Romorantin** : 0,40 RTP dégagés : implantation de 0,5 ETP.

- Concernant le CIO d'Orléans, le Snes-Fsu a pointé qu'une dotation complémentaire de 0,50 attribuée depuis plusieurs années n'apparaissait plus dans le document du rectorat. Le Snes-Fsu demande la reconduction de cette dotation qui ajoutée à la décharge de 0,371 permettrait de réimplanter 1ETP.

- Le Snes-Fsu a fait la même demande pour le CIO d'Orléans la Source qui avait une dotation supplémentaire de 0,5 depuis plusieurs années avec une interruption l'année précédente.

Pour les CIO ci dessous le document du rectorat correspondait à la réalité :

- **CIO de Châteauroux** : 0,8 RTP soit l'implantation d'1ETP.
- **CIO de Chinon** : 0,5 RTP soit l'implantation de 0,5 ETP.
- **CIO de Tours** : 1,4 RTP soit l'implantation de 1,5 ETP.

Concernant les postes administratifs c'est 1,3 équivalent temps plein qui ne sont pas réimplantés (petites quotités qui ne concernent souvent qu'un personnel) sauf au CIO de Vendôme (décharge syndicale compensée).

